



COMMUNICATION MUNICIPALE

RECONNAISSANCE DE

CATASTROPHE NATURELLE

mercredi 18 novembre 2009

RECONNAISSANCE DE L'ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE AU TITRE DES INONDATIONS ET DES COULEES DE BOUE DU 18 SEPTEMBRE 2009

Suite à la demande faite par notre commune, l'état de catastrophe naturelle a été reconnu par arrêté ministériel en date du 10 Novembre 2009, au titre des inondations et des coulées du boue du 18 Septembre 2009.

les sinistrés disposent ainsi d'un délai ultime de 10 jours à compter du 14 novembre 2009 pour déposer leurs déclarations de sinistre auprès de leurs assureurs.

Monsieur J. ROUX

Adjoint au Maire de Coudoux
délégué à la prévention et à la sécurité



Monsieur G. BARRET

Maire de Coudoux

Vice président de la Communauté du Pays d'Aix

CONTACT

Accueil Mairie : 04 42 52 07 07